



Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

Rouen, le 8 mars 2019

## Sécurité publique

### Communication dans la perspective de possibles manifestations

Dans la perspective de possibles manifestations et au regard des épisodes de violence qui se sont produits lors des précédents rassemblements, les consignes de sécurité sont reconduites pour la journée du samedi 9 mars.

Il est particulièrement demandé de remiser tout objet qui pourrait être endommagé et utilisé comme projectile, incendiaire ou arme afin d'éviter de nouvelles dégradations ou agressions, durant le temps des manifestations.

De même aucune poubelle, même vide, ne devra être laissée sur la voie publique. Les gardiens et gardiennes d'immeubles sont invités à ne laisser aucun bac, accessible, après la tournée de ramassage des déchets de samedi matin. Il est également recommandé aux commerçants de se préparer à un éventuel rangement rapide des terrasses en cas de danger avéré.

Pour rappel, les manifestants sont responsables de leurs actes; leur responsabilité sera engagée en cas d'accident mais aussi d'exactions commises à l'encontre du mobilier urbain, vitrines de commerces, distributeurs de banque, etc.

Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime a pris **deux arrêtés applicables** au département de la Seine-Maritime **pour la période du vendredi 8 mars 2019 (18h00) au dimanche 10 mars 2019 (soir) :**

La **vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices** de divertissement sont interdites dans l'espace public.

La **vente de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs**, sous la forme liquide, solide ou gazeuse est interdite dans les établissements commerciaux ou dans les stations services implantés sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime.

La préfète recommande aux usagers de la route d'adapter leurs déplacements dans les zones concernées et, à l'approche de possibles ralentissements non signalés, de faire preuve de civisme et de calme.

**SRDCI**

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) et [www.normandie.gouv.fr](http://www.normandie.gouv.fr) . Twitter : @prefet766 **courriel** : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)